



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTARNAUD

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 13 février à 18h30, le Conseil Municipal de Montarnaud s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUGENS – Maire, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 07 février 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Christine BROCC, Fatiha HAMDAROU, Anthony GARCIA, Valérie BOUYSSOU, Hélène BONNIER, Simon LAGORCE, Frédérique TUFFERY, Monique TEISSIER, Thierry BAILLY, Xavier SURRIRAY, Gilles HENRY, Guillaume DUBUC, Yohan DE RAMIERI, Guy MAURIN, Marie-Albine KWAN, Laurent ILLUMINATI, Eric LECROISEY, Emmanuel FAURE, Smail BEN JEBBOUR.

Etaient représentés : Anne VALOIS par Christine BROCC, Nicolas CAZENAVE par Jean-Pierre PUGENS, Nora ABBAOUI par Monique TEISSIER

Absents : Denis TERRAILLON, Aurélie DIAZ, François IBANES

M. le Maire a constaté que le quorum était atteint.

DE84SG23N13	APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE SPORTS
--------------------	-------------------------------------------------------------------

M. Simon LAGORCE expose au Conseil que le projet d'aménagement de la Plaine des Sports a pour objectif de regrouper en un lieu adapté et paysagé, l'ensemble des structures sportives de la commune. Parallèlement au projet du Département de l'Hérault de délocaliser le plateau sportif du collège sur un terrain communal et accessible aux associations notamment en dehors des temps scolaires, il est proposé de créer à proximité plusieurs équipements qui répondront à une très forte demande des jeunes et pour les deux premiers, à une proposition du Conseil Municipal des jeunes.

Il s'agit de créer :

- Un pumptrack,
- Un parcours de Street Workout,
- Un Skate Park,
- Une aire de jeux pour enfants.

Les objectifs poursuivis sont :

- De permettre la pratique sportive des glisses urbaines (skate, BMX, trottinette freestyle),
- D'intégrer les équipements au site dans le respect de l'environnement,
- De limiter les coûts d'entretien des équipements.

Compte tenu de la technicité du projet et du recours nécessaire à des entreprises spécialisées, la Commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet SABADIE- SAINT CRICQ sis à MONTPELLIER (DM 2022-56). Cette mission comprend la conception de la configuration du site et des plans d'aménagement, la mise en place du dossier d'appel d'offres et suivi des consultations PRO et ACT, le suivi de chantier et réception des installations.

Le cabinet SABADIE-SAINT CRICQ a communiqué à la commune une esquisse du projet et une première estimation des travaux qui se présente comme suit :

POSTE	COÛT (HT)
Pumptrack	144 130 €
Jeux enfants	34 800 €
Street Workout	40 000 €

Skate Park	271 965 €
VRD	216 095 €
Plantations	38 750 €
TOTAL DE L'OPERATION	745 740 €

A ce coût total de l'opération, il convient d'ajouter celui de la maîtrise d'œuvre (39 000 €HT) et des études diverses qui s'avèreront nécessaires (études de sol, ...).

Cette esquisse et cette première estimation vont permettre à la commune de solliciter des subventions auprès des partenaires financiers institutionnels.

Des premiers crédits ont été inscrits au budget 2022 en vue de la réalisation du Pumptrack pour un montant de 110 500€.

Une première consultation sera prochainement lancée pour la réalisation du Pumptrack avec un projet de livraison de l'équipement début septembre 2023.

Des subventions seront sollicitées dès l'approbation du Conseil municipal.

En vue de l'obtention de subventions, le plan de financement de l'opération se présente provisoirement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Source de financement	Montant HT
Maîtrise d'oeuvre	39 000 €	Etat-Agence Nationale du Sport (50 %)	358 095 €
Divers (étude de sols, frais de géomètre)	5 000 €	Région Occitanie (20%)	143 238 €
Pumptrack, Skate Park, Street Workout	456 095 €	Département de l'Hérault (10%)	71 619 €
VRD	216 095 €	Autofinancement (20%)	143 238 €
TOTAL	716 190 €	TOTAL	716 190 €


Après avoir ouï l'exposé de M. Simon LAGORCE, le Conseil décide :

D'APPROUVER le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au programme du projet pour un montant estimé à ce jour à 745 740 € HT,

D'AUTORISER M. le Maire à signer toute déclaration ou demande d'autorisation relative aux procédures d'urbanisme afférente à cette opération,

D'AUTORISER M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à solliciter les subventions telles que présentées dans le plan de financement sus-exposé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

<p>VOTE</p> <p>Nombre de conseillers présents ou représentés : 24</p> <p>Nombre de votants : 24</p> <p>Pour : 23</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstentions : 1 (M. LECROISEY)</p>	<p>Pour extrait conforme,</p>  <p>Jean-Pierre DUGENS</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montarnaud dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :

– à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte, à compter de la réponse de la Ville de Montarnaud si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.